|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| TEMPS CLIMAT EAU | A picture containing text, clipart, ceramic ware, porcelain  Description automatically generated**Organisation météorologique mondiale**  **CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL**  **Dix-neuvième session** 22 mai–2 juin 2023, Genève | **Cg-19/Doc. 4.1(9)** |
| Présenté par: Président de la SERCOM  5.IV.2023  **VERSION 1** |

**POINT 4 DE L’ORDRE DU JOUR: STRATÉGIES TECHNIQUES À L’APPUI DES BUTS À LONG TERME**

**POINT 4.1 DE L’ORDRE DU JOUR: Des services pour répondre aux besoins de la société**

# GESTION DES CRUES ET AUTRES SERVICES HYDROLOGIQUES

|  |
| --- |
| **rÉsumÉ** |
| **Document présenté par:** Président de la SERCOM, pour donner suite à la [résolution 9(1)/1 (EC-76)](https://meetings.wmo.int/EC-76/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/EC-76/French/3.%20Versions%20archiv%C3%A9es/EC-76-d09(1)-REVIEW-PREVIOUS-EC-CG-RES-DEC-draft1_fr.docx&action=default) – Examen des résolutions et décisions antérieures du Conseil exécutif, ainsi qu’à l’avis favorable de l’Assemblée hydrologique au sujet de l’instauration d’un service d’assistance visant à éclairer la gestion des ressources en eau, selon les indications d’un document de cadrage élaboré sous la responsabilité du Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD).  **Objectif stratégique 2020-2023:** Objectif 1.3 – Développer les services d’appui à la gestion durable de l’eau  **Incidences financières et administratives:** Dans les limites prévues dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2020-2023, avec prise en compte dans le Plan stratégique et le Plan opérationnel 2024-2027.  **Principaux responsables de la mise en œuvre:** SERCOM, d’entente avec l’INFCOM, le Conseil de la recherche, le Groupe d’experts pour le développement des capacités et les conseils régionaux.  **Calendrier:** 2023-2027  **Mesure attendue:** Examiner les projets de résolution 4.1(9)/1 et 4.1(9)/2 proposés. |

# CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

### Introduction

Activités de l’OMM en matière de prévision et de gestion des crues

1. Lors de sa soixante-quinzième session, en 2022, le Conseil exécutif, dans sa [résolution 8 (EC-75)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11443#page=35) – Examen des résolutions et décisions antérieures du Conseil exécutif, s’est dit préoccupé par le nombre élevé de résolutions et de décisions du Conseil exécutif et d’autres organes constituants qui sont maintenues en vigueur, de même que par les défis que cette situation entraîne pour leur mise en œuvre et pour l’établissement de rapports.
2. Le Conseil exécutif a souligné l’importance de suivre les [règles 11.2 et 11.3](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11208#page=13) du *Règlement intérieur du Conseil exécutif* (OMM-N° 1256) pour faire en sorte que les résolutions antérieures, ou du moins les parties de ces dernières qui restent d’actualité, soient incorporées dans de nouvelles résolutions intégrées portant sur le même sujet ou incluses dans une publication officielle pertinente de l’OMM.
3. Le projet de résolution 4.1(9)/1 (Cg-19) intègre huit résolutions et décisions prises par le Congrès, le Conseil exécutif ou l’une ou l’autre des commissions techniques au sujet de la prévision et de la gestion des crues, qu’il convient de maintenir en vigueur et de réactualiser selon les plans stratégiques et opérationnels actuels et futurs.

Élargissement du mécanisme de «service d’assistance» pour favoriser une gestion éclairée des ressources en eau

1. Depuis 2009, l’OMM, en collaboration avec le Partenariat mondial pour l’eau, élabore et gère le [service d’assistance pour la gestion intégrée des crues (GIC) dans le cadre du Programme associé de gestion des crues (APFM)](https://www.floodmanagement.info/find-3/). En 2013, une deuxième initiative conjointe de même nature a été mise en œuvre dans le cadre du [Programme de gestion intégrée des sécheresses (IDMP): le service d’assistance pour la gestion intégrée des sécheresses (GIS)](https://www.droughtmanagement.info/). Des discussions sont en cours depuis un certain temps au sujet de la possibilité d’élargir ces deux services d’assistance, en mettant à profit les compétences et les informations pertinentes dont disposent l’OMM et le Partenariat mondial pour l’eau. Compte tenu de l’efficacité de ces services d’assistance en tant que portails donnant accès à des informations et des conseils en matière de crues et de sécheresses (les thèmes des deux premières ambitions à long terme énoncées sous le titre «Perspectives et stratégie de l’OMM en matière d’hydrologie et plan d’action associé», à l’annexe de la [résolution 4 (Cg-Ext.2021)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112#page=40)), il convient d’adopter un mécanisme similaire pour que les Membres puissent également accéder à toutes les compétences et connaissances en hydrologie opérationnelle utiles dans le contexte des six autres ambitions à long terme.
2. Lors de sa dixième réunion, tenue à Genève en juin 2022, le Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD) a examiné et approuvé une première esquisse de la structure du document de cadrage, détaillant les besoins d’élargissement et les modalités envisageables. Le projet de document a été examiné plus en détail en janvier 2023, lors de la cinquième session du Groupe de coordination hydrologique (HCP-5), puis présenté le 15 mars 2023, à l’occasion de l’appel trimestriel du Groupe de gestion de la SERCOM.

**Mesure attendue**

1. Compte tenu de ces considérations, le Congrès est invité à adopter les projets de résolutions 4.1(9)/1 et 4.1(9)/2 ci-après. *[Après l’adoption des résolutions, les paragraphes qui précèdent seront inclus dans la Partie II du rapport final.* *Le présent paragraphe sera modifié comme suit:* «*Compte tenu de ces considérations, le Congrès a adopté les projets de recommandation 4.1(9)/1 et 4.1(9)/2 (Cg-19)».]*

# PROJETS DE RÉSOLUTION

## Projet de résolution 4.1(9)/1 (Cg-19)

## Activités de l’OMM au titre de la prévision et de la gestion des crues

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Rappelant**:

1. La [résolution 5 (EC-LVII)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5276#page=72) – Participation de l’OMM à une initiative internationale sur les crues et les inondations (2005),
2. La [résolution 21 (Cg-XV)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5227#page=237) – Stratégie pour le renforcement de la coopération entre les Services météorologiques et les Services hydrologiques nationaux en vue d’améliorer la prévision des crues (2007),
3. La [résolution 15(Cg-XVI)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5261#page=241) – Création du Groupe consultatif pour l’Initiative de l’OMM sur la prévision des crues (2011),
4. La [résolution 6 (CHy-15)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=3406#page=49) – Initiative sur la prévision des crues et contribution de la Commission d’hydrologie au Programme de gestion des risques de catastrophes (2016),
5. La [résolution 15 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828#page=85) – Renforcer les services d’alerte précoce multidangers dans les régions exposées à tous les types d’inondation et aux conditions météorologiques extrêmes (2019),
6. La [résolution 3 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514#page=15) – Groupe consultatif pour l’Initiative de l’OMM sur la prévision des crues (2020),
7. La [décision 3 (EC-75)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11443#page=61) – Mise en œuvre de la prévision des crues par le biais du Plan d’action pour l’hydrologie (2022),
8. La [résolution 3 (SERCOM-2)](https://meetings.wmo.int/SERCOM-2/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/SERCOM-2/French/2.%20Version%20provisoire%20du%20rapport%20(documents%20approuv%C3%A9s)/SERCOM-2-d05-7-HYDROLOGICAL-SERVICES-approved_fr.docx&action=default) – Services hydrologiques (2022),

**Décide**:

1. De confirmer la participation de l’OMM à l’Initiative internationale sur les crues et les inondations, conformément aux perspectives et à la stratégie de l’OMM en matière d’hydrologie et au plan d’action associé, en particulier pour les activités menées au titre de l’ambition à long terme «Les crues ne prennent personne au dépourvu»;
2. De continuer de renforcer la coopération entre les Services météorologiques nationaux et les Services hydrologiques nationaux en vue d’améliorer la prévision des crues dans le cadre de l’Initiative pour la prévision des crues, conformément aux perspectives et à la stratégie de l’OMM en matière d’hydrologie et au plan d’action associé;
3. De définir l’étendue de l’Initiative de l’OMM sur la prévision des crues pour y inclure toutes les activités de prévision hydrologique, notamment celles qui portent sur les crues soudaines, les crues fluviales, les crues en milieu urbain et les crues côtières dues à des ondes de tempête, ainsi que les prévisions hydrologiques saisonnières;
4. Que le Groupe consultatif pour l’Initiative sur la prévision des crues de l’OMM (FFI-AG) devrait suivre de près et encadrer la mise en œuvre et le renforcement de l’Initiative sur la prévision des crues et, en particulier, la réalisation du volet axé sur la prévision des crues des perspectives et de la stratégie de l’OMM en matière d’hydrologie et du plan d’action associé;
5. Que le Conseil exécutif devrait continuer de surveiller le processus d’intégration des initiatives portant sur les crues dans le cadre de la mise en œuvre à plus grande échelle des activités relatives aux systèmes d’alerte précoce multidangers, en contribuant activement à la gestion des risques de catastrophe et à l’Initiative de l’OMM en faveur d’alertes précoces pour tous, en défendant les principes de la gestion intégrée des crues, et en augmentant la visibilité et l’impact d’autres démarches hydrologiques, notamment en faveur des systèmes d’alerte précoce de bout en bout en cas de crues et de l’inventaire des modèles et des plates-formes pour la prévision des crues;

**Invite** les Membres de l’OMM:

1. À prendre toutes les mesures d’ordre institutionnel, juridique et financier pour créer l’environnement propice nécessaire à la mise en œuvre des perspectives et de la stratégie de l’OMM en matière d’hydrologie au niveau du bassin comme à l’échelle nationale, régionale et planétaire;
2. À faire en sorte que les Services météorologiques nationaux et les Services hydrologiques nationaux collaborent étroitement et fournissent l’appui technique nécessaire aux autorités compétentes en matière de gestion des catastrophes;
3. À contribuer au Fonds du Programme de coopération volontaire et au Fonds d’affectation spéciale du Programme d’hydrologie et de mise en valeur des ressources en eau afin de financer la réalisation des perspectives et de la stratégie de l’OMM en matière d’hydrologie et du plan d’action associé et, plus particulièrement, les activités menées au titre de l’ambition à long terme «Les crues ne prennent personne au dépourvu»;
4. À porter à l’attention du Comité permanent des services hydrologiques (SC-HYD), relevant de la Commission des services et applications se rapportant au temps, au climat, à l’eau et à l’environnement (SERCOM), les modèles et plates-formes supplémentaires répondant aux critères énumérés dans le [rapport sur les modèles et les plates-formes interexploitables à utiliser dans le cadre de la prévision des crues et des systèmes d’alerte précoce](https://filecloud.wmo.int/share/s/rlyYoSI1Rn-LiV6pbJXrBw), en vue de leur inclusion dans l’[inventaire en ligne](https://www.floodmanagement.info/e2e-ews-ff-community-of-practice-area/resources/inventory/).

**Demande** au président de la SERCOM, en sa qualité de président du Groupe consultatif pour l’Initiative sur la prévision des crues (FFI-AG), de lui présenter périodiquement des rapports d’avancement sur les travaux de ce dernier;

**Demande** au Conseil exécutif d’approuver le mandat actualisé du FFI-AG, tel que présenté dans le projet de résolution 8/1 (EC-77);

**Prie** le Secrétaire général de prendre, selon les besoins et dans la limite des ressources budgétaires disponibles, toutes les mesures nécessaires pour soutenir la mise en œuvre des perspectives et de la stratégie de l’OMM en matière d’hydrologie et du plan d’action associé, et plus particulièrement des activités menées au titre de l’ambition à long terme «Les crues ne prennent personne au dépourvu»;

**Exhorte** les Membres à examiner les avantages potentiels d’une évaluation, à l’échelle nationale, de leurs besoins et capacités en matière de systèmes d’alerte précoce dans les zones sujettes aux crues (de sources multiples, notamment fluviales, marines et géophysiques), en appliquant la méthodologie décrite dans les [*Assessment Guidelines for End-to-End Flood Forecasting and Early Warning Systems*](https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=22163#.ZBlp9XbMI2w) (WMO‑No 1286) (lignes directrices pour l’évaluation des systèmes d’alerte précoce et de prévision des crues de bout en bout), et à envisager de mener à bien une évaluation de leurs prévisions à l’échelle nationale, dont les résultats seraient communiqués aux centres régionaux et mondiaux;

**Exhorte également** les Membres à continuer, avec le soutien de leur Services météorologiques et hydrologiques nationaux, de soutenir l’élaboration et la mise en place de systèmes d’alerte précoce dans les zones sujettes aux crues (de sources multiples, notamment fluviales, marines et géophysiques) et exposées aux incidences des conditions météorologiques extrêmes et des crues de tout type, en offrant leurs connaissances, compétences, technologies et aides financières à des projets données, nouveaux ou en cours, de même qu’à la conception d’un système intégré, afin de contribuer à l’Initiative en faveur d’alertes précoces pour tous.

\_\_\_\_\_\_\_

Note: La présente résolution annule et remplace la [résolution 5 (EC-LVII)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5276#page=72), la [résolution 21 (Cg-XV)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5227#page=237), la [résolution 15 (Cg-XVI)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5261#page=241), la [résolution 6 (CHy-15)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=3406#page=49), la [résolution 15 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828#page=85), la [résolution 3 (EC-72)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=10514#page=15), la [décision 3 (EC-75)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11443#page=61).

## Projet de résolution 4.1(9)/2 (Cg-19)

## Élargissement du mécanisme de «service d’assistance» pour favoriser une gestion éclairée des ressources en eau

LE CONGRÈS MÉTÉOROLOGIQUE MONDIAL,

**Notant** l’efficacité des services d’assistance actuels axés sur la [gestion intégrée des crues](http://www.floodmanagement.info/) et sur la [gestion intégrée des sécheresses](http://www.droughtmanagement.info/), établis et gérés conjointement par l’OMM et le Partenariat mondial pour l’eau dans le cadre, respectivement, du Programme associé de gestion des crues et du Programme de gestion intégrée des sécheresses,

**Notant en outre** la nécessité de compléter les informations fournies par les services d’assistance actuels, d’étendre l’appui apporté pour éclairer la gestion des ressources en eau, et de favoriser la visibilité, l’accessibilité et l’utilisation des ressources constituées dans le cadre des activités menées au titre des perspectives et de la stratégie de l’OMM en matière d’hydrologie et du plan d’action associé,

**Souscrit** au document de cadrage pour l’élaboration d’un service d’assistance ayant pour mission:

1. D’établir des liens pour accéder à des données, des informations, des modèles et divers outils pertinents pour la gestion des ressources en eau;
2. De fournir des liens permettant d’accéder à des conseils et de gagner une dynamique constructive en vue d’instaurer une gestion intégrée des ressources en eau, à l’échelle du pays ou du bassin fluvial, et dans le contexte de l’élaboration de politiques, de stratégies et de dispositifs institutionnels pour la gestion des ressources en eau;
3. D’assurer la liaison entre les praticiens et les décideurs dans le domaine de la gestion des ressources en eau, et de permettre les échanges de compétences pluridisciplinaires et de meilleures pratiques dans divers domaines liés à la gestion des ressources en eau;
4. De proposer un mécanisme continu et durable de développement des capacités au profit de l’hydrologie opérationnelle et de l’application de meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des ressources en eau;

**Cautionne** l’objectif principal du service d’assistance, qui est d’éclairer la gestion des ressources en eau et de renforcer la coordination à l’échelle mondiale des activités et des initiatives liées à la gestion des ressources en eau afin d’éviter qu’elles ne fassent double emploi;

**Encourage** les Membres à utiliser et à mettre à disposition des ressources au profit de ce service d’assistance, en renforçant les activités liées à la gestion des ressources en eau;

**Prie** le Secrétaire général, dans la limite des ressources budgétaires disponibles:

1. De faciliter les travaux de l’Unité d’appui technique du service d’assistance et de rendre régulièrement compte au Conseil exécutif de la progression de sa mise en œuvre par l’intermédiaire du chef du Groupe de coordination hydrologique;
2. De collaborer avec le Partenariat mondial pour l’eau, la Convention sur l’eau de la Commission économique des Nations Unies pour l’Europe (CEE-ONU) et d’autres partenaires potentiels afin de créer des synergies et d’obtenir des fonds pour financer les activités du service d’assistance au sein du Secrétariat.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

[Annexe: 1](#_Annex_to_draft_3)

## Annexe du projet de résolution 4.1(9)/2 (Cg-19)

### Document de cadrage pour l’élargissement du mécanisme de «service d’assistance» afin de répondre aux besoins de l’hydrologie opérationnelle et d’éclairer la gestion des ressources en eau

### Cadre général

Selon les termes de sa convention (article 2), l’OMM a notamment pour mission d’encourager les activités dans le domaine de l’hydrologie opérationnelle. Dans sa [résolution 24 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828#page=104), l’OMM a adopté la définition selon laquelle l’hydrologie opérationnelle «(...) consiste à recueillir, rassembler, traiter, archiver et diffuser régulièrement et en temps réel des données hydrologiques, hydrométéorologiques et cryosphériques et à générer des analyses, des modèles, des prévisions et des alertes qui étayent la gestion des ressources en eau et la prise de décisions relatives à l’eau pour toute une gamme d’échelles spatiotemporelles.»

Le Congrès météorologique mondial reconnaît et encourage depuis de nombreuses années les principes de la gestion intégrée des crues (GIC) et de la gestion intégrée des sécheresses (GIS), appliqués dans le contexte de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) ([résolution 20 (Cg-XV)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5227#%5B%7B%22num%22%3A1227%2C%22gen%22%3A0%7D%2C%7B%22name%22%3A%22FitR%22%7D%2C-308%2C-7%2C904%2C849%5D) pour la GIC, 2007; et [résolution 17 (Cg-17)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=5250#page=325) pour la GIS, 2015). Dans le cadre d’initiatives mondiales de grande envergure liées à la gestion des ressources en eau et à la réduction des risques de catastrophe, telles que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), l’Initiative internationale sur les inondations (IFI) et ONU-Eau, il a aussi été établi que la GIC était une politique de développement équilibrée et solide. L’instauration d’un mécanisme d’assistance, prévue par le Congrès depuis sa quinzième session afin d’encourager l’adoption généralisée des principes de GIC et de GIS au plan du bassin ou à l’échelle nationale comme internationale, s’avère d’un intérêt particulier. Ce mécanisme permet en outre de fournir aux Membres, par le biais d’une interface facile d’accès, un soutien pour les aspects politiques de la gestion des crues et des sécheresses, en collaboration avec d’autres partenaires.

Alors que le mécanisme du service d’assistance est utilement mis à profit pour apporter un appui à la gestion des crues et des sécheresses, contribuant ainsi à la réalisation de l’ambition à long terme No 1 («Les crues ne prennent personne au dépourvu») et de l’ambition No 2 («Les populations sont préparées à faire face à la sécheresse»), mentionnées dans l’annexe de la [résolution 4 (Cg-Ext.2021)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11112) sous le titre *Perspectives et stratégie de l’Organisation météorologique mondiale en matière d’hydrologie et plan d’action associé*, aucun mécanisme comparable n’a encore été établi pour donner des orientations afin d’éclairer la gestion des ressources en eau et de faciliter les décisions dans ce domaine, où l’aide reste limitée à des initiatives ponctuelles. Il semble donc nécessaire de mettre en place un service d’assistance similaire, offrant non seulement l’aide destinée à la GIC et à la GIS, mais aussi un soutien pour éclairer la gestion des ressources en eau et favoriser la visibilité, l’accessibilité et l’utilisation des ressources indépendantes de la prévention et de la gestion des sécheresses élaborées dans le cadre des activités menées au titre de la résolution *Perspectives et stratégie de l’Organisation météorologique mondiale en matière d’hydrologie et plan d’action associé*. Cette démarche correspondrait à l’esprit de l’activité G.4.1, « Élaboration et mise en œuvre d’une communauté de pratique pour l’évaluation des ressources en eau » (WRA), car elle permettrait d’enrichir le [portail WRA de l’OMM](https://community.wmo.int/activity-areas/water-resources-assessment) (approuvé dans la [résolution 3 (SERCOM-2)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=11528#page=17)), par la fourniture d’informations actualisées et un transfert de connaissances dans le domaine de la WRA, de manière à éclairer la gestion des ressources en eau. Elle irait de plus dans le sens de l’activité A.1.4, « Souligner l’utilité de corréler les plans de gestion des crues et de gestion des sécheresses dans les politiques de développement locales/nationales ».

### Situation et pratiques actuelles: les service d’assistance pour la gestion intégrée des crues (GIC) et la gestion intégrée des sécheresses (GIS)

Le service d’assistance pour la GIC a été établi officiellement le 17 juin 2009 dans le cadre du Programme associé de gestion des crues (APFM), à l’occasion de la réunion de la Plateforme mondiale de la Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Au 21 mars 2023, il avait reçu 574 demandes, avec une moyenne annuelle de 41, et avait apporté des réponses satisfaisantes à plus de 93 % d’entre elles. Parallèlement, le Service d’assistance pour la GIS a été établi en septembre 2017 dans le cadre du Programme de gestion intégrée des sécheresses (IDMP) et, au 21 mars 2023, il avait reçu 294 demandes, qui ont été traitées avec un taux de satisfaction similaire. Les services d’assistance de la GIC et de la DIS sont hébergés à l’OMM, mais reposent sur un solide réseau décentralisé d’experts et d’instituts spécialisés. Cela s’explique par le fait que la gestion intégrée des crues comme des sécheresses exige divers types de contributions, d’outils et de compétences spécialisées que ne pourrait fournir une seule organisation.

L’OMM adopte actuellement un mécanisme similaire, qui n’est toutefois pas explicitement considérée comme un «service d’assistance», dans le cadre d’autres initiatives, telles que le Mécanisme mondial d’appui à l’hydrométrie (HydroHub) et la plate-forme d’interface utilisateur (UIP) du Programme pour les services climatologiques et les applications connexes des pays ACP (ClimSA).

Les mécanismes de soutien pour la gestion des ressources en eau ne manquent pas, même en dehors de l’OMM. Par exemple, la Boîte à outils du Partenariat mondial pour l’eau est une plateforme mondiale de connaissances qui apporte une aide dans le contexte de la mise en œuvre de la GIRE, permet d’échanger connaissances et compétences, et met en contact les parties prenantes concernées. De même, la Convention sur l’eau de la CEE-ONU dispose de très divers documents d’orientation sur la gestion transfrontalière des ressources en eau. Indépendamment de la mission de l’OMM en matière d’hydrologie opérationnelle, il serait utile, dans la phase initiale du nouveau service d’assistance, de cartographier les zones pour lesquelles des informations font défaut pour la gestion des ressources en eau, ainsi que de déterminer les synergies envisageables avec d’autres mécanismes de soutien actuels, de manière à offrir de nombreuses sources d’informations aux Membres de l’OMM.

### Marge de manœuvre pour élargir le mécanisme de «service d’assistance» afin de garantir une gestion éclairée des ressources en eau

Objectif de l’élargissement proposé du service d’assistance

Le service d’assistance pour éclairer la gestion des ressources en eau, tel que proposé, a pour objectifs:

* D’établir des liens pour accéder à des données, des informations, des modèles et divers outils pertinents pour la gestion des ressources en eau (voir la [résolution 24 (Cg-18)](https://library.wmo.int/doc_num.php?explnum_id=9828) sur la définition de l’hydrologie opérationnelle);
* De fournir des liens permettant d’accéder à des conseils et de gagner une dynamique constructive en vue d’instaurer une gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), à l’échelle du pays ou du bassin, et dans le contexte de l’élaboration de politiques, de stratégies et de dispositifs institutionnels pour la gestion des ressources en eau, en particulier par le biais de la Boîte à outils du Partenariat mondial pour l’eau et de la Convention sur l’eau de la CEE-ONU;
* D’assurer la liaison entre praticiens et décideurs dans le domaine de la gestion des ressources en eau, et permettre les échanges de compétences pluridisciplinaires et de meilleures pratiques dans divers domaines, tels que l’hydrologie, l’ingénierie fluviale, le développement juridique et institutionnel, l’écologie, la sociologie et l’économie du développement, la résolution des conflits liés à l’utilisation de l’eau, l’établissement de priorités en matière d’utilisation de l’eau et la gestion des bassins internationaux;
* D’offrir un mécanisme continu et durable de renforcement des capacités au profit de l’hydrologie opérationnelle et de l’application de meilleures pratiques dans le domaine de la gestion des ressources en eau.

Public visé par de l’élargissement proposé du service d’assistance

Le public visé par le service d’assistance proposé comprend les groupes suivants:

* Organismes publics nationaux, départementaux et locaux participant à la prise de décision et jouant un rôle dans la gestion des ressources en eau (décideurs politiques, praticiens de la gestion des crues, responsable des plans de développement, gestionnaires des situations de catastrophe, services hydrologiques et météorologiques nationaux, etc.);
* Organismes compétents pour les bassins fluviaux;
* Organismes bi- et plurilatéraux participant à la coopération technique et financière
* Organisations non gouvernementales, en particulier celles qui collaborent avec des collectivités exposées aux aléas hydrologiques;
* Utilisateurs de ressources en eau et autres parties prenantes (par exemple, du secteur privé et des secteurs de l’alimentation, de l’agriculture et de l’énergie);
* Organisations bénévoles et organisations communautaires;
* Universités ou hautes écoles, etc.

Considérations relatives aux partenariats public-privé

Le succès des services d’assistance pour la GIC et pour la GIS s’explique dans une large mesure par les contributions apportées par les partenaires fondamentaux pour donner des réponses aux demandes. Les partenaires fondamentaux sont des organismes indépendants de l’OMM et du Partenariat mondial pour l’eau, appartenant au secteur public ou privé (il peut aussi s’agir d’ONG ou d’universités), avec lesquels des protocoles d’accord spécifiques ont été signés pour soutenir la mise en œuvre de pratiques de gestion intégrée des crues ou des sécheresses. Leur contribution pour donner des réponses aux demandes, parfois aussi pour élaborer, conjointement avec l’OMM, des propositions de projets visant à mettre en œuvre des stratégies de GIC ou de GIS, illustre très bien le type de partenariat public-privé qui pourrait servir de modèle pour alimenter la base de ressources du futur service d’assistance pour éclairer la gestion des ressources en eau. Ce mécanisme contribuera également à renforcer les pratiques de collaboration public-privé au sein de l’OMM et offrira à l’Organisation des occasions d’élargir son réseau d’experts au profit des Membres.

Mise à profit des services d’assistance actuels de GIC et de GIS

Afin d’optimiser les ressources, le service d’assistance élargi proposé sera étroitement lié aux services d’assistance actuels de GIC et de GIS, afin de mettre à profit leurs réseaux existants de partenaires fondamentaux, ainsi que le Partenariat mondial pour l’eau et la Convention sur l’eau de la CEE-ONU. Parallèlement, comme cela a été souligné en 2022 dans le cadre des réunions annuelles de l’APFM et de l’IDMP, le nom des services d’assistance existants sera maintenu pour tirer parti de leur visibilité actuelle. Dans la phase initiale de mise en œuvre du service d’assistance élargi proposé, en tout cas, les trois services d’assistance seront interconnectés, chacun gardera son identité visuelle particulière et un portail indépendant. C’est à une étape ultérieure (par exemple, après une phase initiale de 5 ans de fonctionnement du nouveau service d’assistance) qu’il pourra être envisagé de fusionner les services d’assistance et de ne garder qu’un point d’accès centralisé.

### Fonctionnement du service d’assistance élargi

Le service d’assistance proposé pour éclairer la gestion des ressources en eau sera ouvert à tous les Membres et destinera ses contributions aux organismes énumérées à la section 3.

Une structure détaillée sera définie et examinée au cours de la phase de conception du service d’assistance, mais il pourrait être utile de s’inspirer de la structure des services d’assistance actuels de la GIC et de la GIS, qui s’articule autour de trois fonctions principales: Trouver, Demander, Connecter. Il sera ainsi possible de «Trouver» des ressources internes aux Commissions techniques de l’OMM (par exemple, des textes techniques réglementaires, des réseaux de praticiens, des outils et des logiciels) ou externes à celles-ci (par exemple, le lien vers la Boîte à outils du Partenariat mondial pour l’eau et des liens vers d’autres ressources utiles pour la gestion des ressources en eau, déterminées grâce à une cartographie préliminaire). La section «Demander» sera gérée et exploitée par une unité d’appui technique, semblable à celles de l’APFM et de l’IDMP, mais élargie afin de couvrir toutes les disciplines concernées (dans une perspective transversale entre le département des infrastructures et celui des services). Enfin, la partie «Connecter» permettra la liaison avec les experts compétents du réseau des partenaires fondamentaux, ainsi qu’avec les réseaux d’experts déterminés de l’OMM, du Partenariat mondial pour l’eau et de la Convention sur l’eau de la CEE-ONU.

Les partenaires fondamentaux du Service d’assistance proposé seront sollicités par l’Unité d’appui technique pour répondre aux demandes particulières qui seront reçues, conformément aux règles et procédures définies dans le cadre de l’initiative sur les partenariats public-privé de l’OMM.

### Calendrier et programme de travail

L’élaboration du service d’assistance visant à éclairer la gestion des ressources en eau s’articulerait en trois étapes:

1. Une phase initiale (1 an), au cours de laquelle une cartographie détaillée des autres initiatives ou ressources permettant actuellement d’éclairer la gestion des ressources en eau sera réalisée afin de garantir l’apport d’une valeur complémentaire ou ajoutée. Cette cartographie pourra être assurée par les comités permanents, respectivement, des services hydrologiques et des services météorologiques agricoles de la SERCOM, ainsi que par l’Équipe d’experts conjointe de l’INFCOM pour la surveillance hydrologique, sous la supervision générale du Groupe de coordination hydrologique de l’OMM.
2. Une phase de développement (1 an), au cours de laquelle le service d’assistance sera développé et testé, tandis que les différentes ressources connues seront interconnectées et que sera alimenté le réseau des partenaires compétents dans le domaine des ressources hydrologiques, c’est-à-dire des experts des commissions techniques de l’OMM et de ses principaux partenaires. Des accords seront conclus avec des partenaires clés (par exemple le Partenariat mondial pour l’eau et la Convention sur l’eau de la CEE-ONU) et les partenaires fondamentaux actuels ou à venir afin d’étendre la coopération en matière de GIC et de GIS au domaine de la gestion des ressources en eau. Cette phase devrait être étayée par une stratégie de communication visant à accroître la visibilité du service d’assistance et à informer le public visé des ressources disponibles.
3. La première phase opérationnelle (2 ans), au cours de laquelle il est prévu de répondre à plus de 60 demandes par an, pour mener à bien des activités de renforcement des capacités, fournir rapidement des orientations aux utilisateurs du service d’assistance et, éventuellement, mettre en œuvre des projets extrabudgétaires visant à renforcer la capacité des Membres à éclairer la gestion des ressources en eau.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_